PROCÈS-VERBAL BUREAU FÉDÉRAL
FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL
Le 23 janvier 2025
en téléconférence

Membres ayant participé à la réunion (6) : Aurélie BACELON, Christelle BONAVITA, Chiara ENRIONE-THORRAND, Damien GUIONIE, Flavien HASSLAUER, Baptiste IZOULET.

Membres excusés (2) : Julie FOUACE, Didier SEMINET.

Membres invités : Vincent BIDAUT, Elliot FLEYS, Stephen LESFARGUES, Sylvain PONGE, Vincent BIDAUT.

À 20h05, il est constaté la présence de 6 membres, le Bureau fédéral peut valablement délibérer.

I. Ouverture, Actualités

La présidence de la séance est assurée par le Secrétaire général en l'absence du Président.

II. Commissions

Les désignations des membres et présidents de commissions seront réalisées lors d'une consultation écrite du 24 janvier 2025 au 27 janvier 2025.

CFS
Le Bureau fédéral valide le procès-verbal n°1 de la CFS.
Le Bureau fédéral, ayant pris connaissance des calendriers des championnats nationaux fournis par la CFS, les approuve.

CFSPT
Le Bureau fédéral demande au Comité directeur de modifier la dénomination de la commission en "Commission fédérale sport et citoyenneté".

III. Vie fédérale

Affiliation
Le Bureau fédéral valide l'affiliation à titre provisoire sous le numéro 034014 du club Les Charrettes, sis 3 rue de l'Occitanie 34830 Clapiers et présidé par M. Lucas DEDIEU, sous réserve de production au Secrétaire général du récépissé de déclaration au greffe et de la publication au journal officiel de la création de l'association (demande déposée le 1er décembre 2024).

Coupe de France 10U
Le Bureau fédéral lance l'appel à candidatures pour l'organisation de la Coupe de France de Baseball 10U 2025 prévu du 12 au 14 juillet 2025.

Superleague Féminine
Le Bureau fédéral lance l'appel à candidatures pour l'organisation de la Superleague féminin de Softball 2025.

Assemblée générale 2025
Le Bureau fédéral arrête les droits de vote des membres de l'assemblée générale ordinaire, convoquée le 15 mars 2025, sur la base des licences délivrées par la Fédération au 31 octobre 2024 conformément aux articles 29 des statuts et 21 du règlement intérieur, sous réserve de leur mise à jour des décisions de radiations et d'affiliations du prochain Comité directeur.

L’ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h45.
De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Secrétaire général.

Didier SEMINET **Président**	**Damien GUIONIE** **Secrétaire général**